

+ COMITÉ DE GESTION DU PROJET

Mandat

Assure l'avancement du projet conformément aux paramètres gouvernementaux, notamment quant au respect du contenu, des coûts, de l'échéancier, de la qualité, et voit au déploiement des efforts requis de la part des différentes équipes pour atteindre les objectifs du projet, et ce, pour les différentes étapes.

Émet des recommandations au comité directeur sur les enjeux ayant un impact sur les paramètres stratégiques du projet.

Fréquence de rencontre : tous les mois ou au besoin